



## Avis au public

Par arrêté en date du 05/09/2024, le Président de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a prescrit la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Conformément au code de l'urbanisme, les documents suivants seront mis à votre disposition du 31/10 au 30/11/2024 :

- L'arrêté engageant la procédure de modification simplifiée du PLUi
- La délibération fixant les modalités de mise à disposition du public
- Le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi ainsi que les avis des personnes publiques associées s'il y en a.

Les documents sont consultables :

- au service Urbanisme de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, 7 boulevard de la Trouillette, 79400 Saint-Maixent-l'Ecole aux jours et heures d'ouverture au public habituels,
- à la mairie de Pamproux, 1 Pl. du Président Mendès France, 79800 Pamproux aux jours et heures d'ouverture au public habituels,
- sur le site Internet de la Communauté de communes : <https://cc-hautvaldesevre.fr>

Vous pourrez noter vos observations au cours de la consultation dans un cahier d'observations sur place ou les transmettre par courrier à la Communauté de communes ou par courriel à l'adresse suivante [plui@cc-hvs.fr](mailto:plui@cc-hvs.fr)